BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE

DE

L'ARRONDISSEMENT DE SENLIS (OISE)

— 1867 —

N° 9. — MAI

SENLIS

IMPRIMERIE ET LITHOGRAPHIE DE CH. DURIEZ

RUE NEUVE-DE-PARIS, 5 BIS.

Société d'Histoire et d'Archéologie de Senlis
Notice : 7974
CB : 3006

Composition du Bureau pour 1867.

PRÉSIDENTS D'HONNEUR.

M. Léon CHEVREAU, préfet de l'Oise.
Monseigneur GIGNOUX, évêque de Beauvais, Noyon et Senlis.
M. le comte D'AURAY, sous-préfet de l'arrondissement de Senlis.
M. CHARTIER, maire de la ville de Senlis.

BUREAU.

Président : M. VATIN.
Vice-présidents : MM. DE MARICOURT. — VERNOIS.
Membres : MM. DUBARLE. — BARRÉ. — CHANTRIER. — VINET.
Secrétaire-général : M. THIRION.
Secrétaires : MM. COSSIN. — BRUIET.
Trésorier : M. CABOT.

COMITÉ CONSULTATIF.

Canton de Creil : MM. PÉAN. — PRÉVOST.
Canton de Nanteuil-le-Haudouin : MM. DAGUET. — LAMÉCOURT.
Canton de Senlis : MM. TASSIN. — DURIEZ.

Toutes communications, notes ou mémoires doivent être adressés, *franco,* au Secrétaire-général.

MM. les Sociétaires qui sont en retard pour le paiement de leur cotisation, sont prévenus que le Trésorier délivre les cartes et perçoit les cotisations dans le local des séances, les jours de réunion de la Société.

SHAS
000000003006

DOCUMENTS ADMINISTRATIFS.

Procès-verbal de la séance du 5 Mai 1867.

Présidence de M. VATIN.

La séance est ouverte à deux heures. M. Cossin, secrétaire, donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté sans opposition. A propos du procès-verbal, M. Thirion demande la parole pour présenter deux observations : la première a trait aux leçons d'arboriculture indiquées sur la couverture du Bulletin, et dans les dates desquelles il y aura lieu de faire des changements; en effet, la leçon de Chantilly a été indiquée pour le dimanche 19, et plusieurs personnes des environs lui ont fait observer que cette leçon coïncidant avec le jour des grandes courses, personne n'y pourrait assister; il résulte de quelques explications échangées, que les leçons de Creil et Montataire seront données le lundi 20, celles de Chantilly et Gouvieux le dimanche 26, et que le dimanche 19, devenu libre, serait destiné à faire une première leçon à Crépy, d'où M. le docteur Bourgeois, présent à la séance, annonce apporter une trentaine d'adhésions. — La seconde observation se rapporte aux étiquettes de zinc qu'il avait déposées sur le bureau à la dernière séance; un membre ayant affirmé que ces étiquettes et l'encre nécessaire pour écrire dessus ne se trouvaient plus dans le commerce, M. Vernois, vice-président, avait annoncé que rien n'était plus facile que de composer l'encre soi-même; il regrette l'absence de M. le Vice-Président, et demande qu'à la prochaine séance il lui soit demandé des explications à ce sujet. M. Nochè ajoute qu'avec l'acide nitrique, on grave aisément sur le zinc.

M. Bruiet, secrétaire, lit les noms de cent membres qui ont été présentés à la séance du 7 avril, et qui sont admis avec acclamations.

Les objets suivants ont été déposés sur le Bureau :

1° Par M. Verhaëgue, domestique chez madame la marquise de Giac, à Senlis, une poudre insecticide destinée à détruire le puceron sur les pêchers et le ver blanc dans la terre.

2° Par M. Gilbert, négociant à Senlis, divers paquets de graines qui lui ont été envoyées d'Algérie, et qu'il offre à ceux des membres de la Société qui veulent les mettre en expérimentation.

3° Par M. Brossier, jardinier chez M. Petit, à Chantilly, un pied de Calcéolaire.

4° Par M. Barré, jardinier à Senlis, des Carottes courtes, deuxième récolte venue sous un même châssis.

Le Secrétaire-général procède au dépouillement de la correspondance, qui se compose seulement d'une lettre, par laquelle M. le docteur Pigeaux annonce que la rente de 50 francs qu'il a fondée en faveur des Sociétés de Beauvais et de

Senlis, a été versée par lui entre les mains de M. Rodin, secrétaire-archiviste de la Société de Beauvais, avec lequel celle de Senlis devra s'entendre à ce sujet.

Les documents suivants ont été déposés sur le bureau :

1° Un rapport du Comité des arts horticoles sur une visite faite à Chantilly, d'un jardin créé par M. Armand Péan. — Ce rapport conclut à demander une *mention très honorable,* qui est immédiatement votée.

2° Le rapport de la Commission des visites sur le jardin dirigé par M. Daguet, chez madame Rousseau, à Borest.

3° Une note de M. Chantrier sur la culture du Réséda en arbre.

4° Une note de M. Thirion sur la destruction du puceron lanigère du pommier, empruntée à la *Science pour tous,* année 1866; le moyen, qui consiste à frotter l'arbre attaqué avec une décoction d'aloës succotrin, en en mettant gros comme une noix dans un litre d'eau, est discuté par plusieurs membres; M. Dubarle dit que de l'eau chaude suffirait, car, dans ce cas, c'est la brosse dure qui est l'agent le plus énergique; M. le docteur Assollant recommande l'huile de pétrole, et M. le docteur Bourgeois la benzine, comme ne présentant pas, sur un arbre en végétation, les mêmes inconvénients que l'eau chaude.

5° Le Bulletin d'avril de la Société d'horticulture et de botanique de Beauvais.

6° Les Bulletins de mars et d'avril de la Société d'horticulture de Compiègne.

7° Le Bulletin d'avril de la Société d'horticulture de Clermont. — Au sujet de ce dernier Bulletin, M. le Président fait remarquer qu'il y a lu une lettre de M. Alphand, ingénieur en chef des promenades de la ville de Paris, offrant d'admettre un certain nombre de jeunes horticulteurs, à titre d'élèves, dans les établissements horticoles de la ville de Paris; il prie le Secrétaire-général d'en donner lecture à l'Assemblée, et, cette lecture faite, il ajoute que, quoique M. Alphand n'ait pas cru devoir s'adresser à la Société de Senlis, cette lettre, pouvant présenter quelques avantages pour les jardiniers, devra être reproduite dans le prochain Bulletin.

8° Le numéro de mars de la Société impériale et centrale d'horticulture de France. — Le Secrétaire-général demande à faire quelques observations que lui a suggérées la lecture de ce numéro : il cite d'abord une longue note de M. Jamin, de laquelle il résulte que le premier il a cultivé les pommiers sous la forme dite *cordon horizontal,* en faisant observer que ces plantations remontent à 1840; il trouve là un sérieux argument en faveur de la durée de ces arbres; puis il fait remarquer, dans le procès-verbal de la séance du 14 mars, une communication d'un M. Butté, ayant pour but de faire connaître un traitement des œilletons d'artichauts conservés, sous verre, pendant l'hiver, à l'effet de les faire fructifier l'année suivante, et il demande aux jardiniers présents à la séance, si tous leurs artichauts, simplement œilletonnés en avril, ne fructifient pas en automne. Sur leur réponse affirmative, M. Lecoq-Dumesnil fait observer qu'il doit y avoir une erreur dans cette communication, et qu'il s'agit probablement d'un moyen pour obtenir des artichauts avant l'époque ordinaire; M. le Président charge M. Barré, très compétent dans la matière, de rédiger une note à ce sujet.

9° Enfin, plusieurs prospectus de M. Duvivier, grainier, quai de la Mégisserie, à Paris, qui sont partagés entre les membres présents.

M. le Président demande où sont les rapports des Comités sur les objets déposés sur le bureau; le Secrétaire-général répond qu'il ne lui en a pas été communiqué, et que le Bureau, dans ce cas particulier, peut, en vertu du règlement, faire d'office des propositions de récompenses. M. Bruiet fait observer que le pied de calcéolaire a été apporté par une personne qui va seulement être présentée pour faire partie de la Société, et que, par conséquent, il ne peut en tout cas être voté que des *remerciements;* M. Vinet ajoute que la poudre de M. Verhaëgue demande à être expérimentée, et M. Dubarle propose de l'essayer à la leçon qui suivra la séance; le Secrétaire-général demande des *remerciements* pour les carottes de M. Barré, qui ont été présentées trop tard pour être soumises au Comité des cultures potagères. — M. le Président consulte l'Assemblée, qui ratifie ces propositions.

Le Secrétaire-général annonce à la Société que, le matin même, une réunion du Comité consultatif a eu lieu chez M. le Président, mais que, n'ayant pas eu le temps d'en rédiger le procès-verbal, il demande la permission d'en communiquer le résultat de vive voix : la Commission du Jardin a exposé au Comité que, ensuite des démarches qu'elle avait faites, elle avait entre les mains des devis de divers entrepreneurs, dont elle a donné le détail, et qui ont paru très satisfaisants; que, pour recourir à une adjudication, il faudrait dresser des plans et devis qui augmenteraient les frais de création du jardin; dans ces circonstances, le Comité consultatif, usant de la toute-puissance qui lui a été déléguée par l'Assemblée du 7 avril dernier, a autorisé la Commission à traiter à l'amiable sur les bases qu'elle venait de communiquer, et les travaux vont pouvoir commencer immédiatement.

Le Secrétaire-général demande, pendant qu'il a la parole, à faire un compte-rendu verbal des leçons qui ont été récemment données dans les cantons : il se loue de l'accueil qu'a fait au professeur M. Juillet, maire de Creil, dont le jardin a été fort obligeamment mis à sa disposition; il raconte la première excursion faite à Montataire, où les délégués de la Société ont trouvé une population des plus cordiales et animée du plus sincère désir de s'instruire, et où la première leçon a été donnée au milieu d'un grand concours d'auditeurs, dans le jardin fort intelligemment tenu de M. Réné père. — Le dimanche 28, le temps a rendu peu profitable la leçon donnée à Plailly, où la Société trouvera cependant plus tard un terrain déjà tout préparé par M. Carpentier, instituteur de la commune, souvent consulté à juste titre par ses voisins pour la taille de leurs arbres; le matin, à la Chapelle-en-Serval, une leçon complète avait été donnée dans le jardin de M. le docteur Suillet, amateur très passionné d'arboriculture.

Avant de clore la séance, M. le Président demande, suivant l'usage, si quelque membre aurait à faire une communication; M. Laudigeois dit alors que depuis quelques jours il a couvert des planches de fraisiers avec des tuiles, et qu'il a lieu de croire ce procédé favorable à leur végétation; un membre fait observer que ni

l'air ni les pluies ne doivent pouvoir pénétrer jusqu'aux racines; le Secrétaire-général rappelle enfin que divers articles ont paru dans les journaux horticoles, et notamment, à ce qu'il lui semble, dans le *Journal de la Société impériale et centrale,* préconisant de semblables couvertures, et que de plus on peut citer à leur appui ce célèbre champ de vigne, dont parle l'abbé Rozier, qui, pendant plusieurs années consécutives, eût son terrain couvert de dalles en pierre juxtaposées, et dont la vigueur et la fertilité augmentèrent constamment pendant cet espace de temps.

M. le Président rappelle que la souscription pour la création du jardin est ouverte, entre les mains de M. Cabot, trésorier de la Société, et donne la parole à M. Bruiet, secrétaire, pour lire les noms des personnes présentées pour être membres titulaires. Soixante-quatorze noms sont successivement communiqués à l'Assemblée, dont plus de trente appartiennent à des habitants de Crépy, présentés par M. le docteur Bourgeois.

La séance est levée à quatre heures.

Membres admis dans la séance du 5 Mai 1867.

MM. Gaussier (Pierre-Etienne), garde chez M. de Poret, à Rozières, présenté par MM. Lardé et Cléry père.

Doublet fils, cressonnier à Nanteuil, par MM. Lardé et Bruiet.

Granger (Aimé), propriétaire à Nanteuil, par MM. Lamécourt et Bruiet.

Jourdain, instituteur à Nanteuil, par MM. Vatin et Vernois.

Lemaire, maire de Nanteuil, par MM. Vatin et Vernois.

Lamiche, juge de paix de Nanteuil, par MM. Vatin et Vernois.

Dupontroué, instituteur à Versigny, par MM. Cléry père et Cabot.

Rudet, propriétaire à Nanteuil, par MM. Cléry père et fils.

Corbie, cultivateur à Lagny-le-Sec, par MM. Thirion et Bruiet.

Coulon (Constant-Victor), jardinier chez madame veuve Hérouard, à Nanteuil, par MM. Cléry père et Lamécourt.

Bacuet fils, apprenti chez M. Doucet, à Senlis, par MM. Vatin et Vernois.

de Maricourt (Georges), 78, rue d'Anjou, à Versailles, par MM. Vernois et de Maricourt (Réné).

Coutard (Auguste-Ferdinand), jardinier à Nanteuil, chez M. le docteur Millet, par MM. Cléry père et fils.

Planson, loueur de voitures à Senlis, par MM. Cabot et Dubarle.

Vramant, notaire à Baron, par MM. Mercier (Léon) et Bruiet.

Lefèvre (Philogone), jardinier, rue des Jardiniers, à Senlis, par MM. Dubarle et Plé.

Cauchois, fabricant d'engrais à Creil, par MM. Thirion et Cossin.

Chalmin, avoué à Senlis, par MM. Thirion et Bouchez.

MM. Hardy, plombier à Senlis, par MM. Collard et Thirion.

Meydieu, plombier à Senlis, par MM. Collard et Thirion.

Blondel, jardinier chez M. Lhoste, au Plessis-Belleville, par MM. Dalleux et Thirion.

Montigny, instituteur à Silly-le-Long, par MM. Vatin et Vernois.

Patou, curé de Silly-le-Long, par MM. Vernois et Letuppe.

Bourgeois, docteur en médecine à Crépy-en-Valois, par MM. Vatin et Vernois.

Thiénard père, propriétaire à Ermenonville, par MM. Thirion et Thiénard fils.

Boucard, propriétaire à Silly-le-Long, par MM. Letuppe et Dubois fils.

Leschevin (Louis-Auguste), à Rully, par MM. Thirion et Cléry père.

Chartier, substitut du procureur impérial à Senlis, par MM. Vatin et Vernois.

Finot, entrepositaire d'engrais à Senlis, par MM. Thirion et Thomas.

Laurant (Claude-Nicolas), à Rully, par MM. Thirion et Cléry père.

Boucher, inspecteur de l'instruction primaire à Senlis, par MM. Cabot et Bruiet.

Lépine (Emile), chez M. Dupuis (Ernest), à Pontarmé, par MM. Vatin et Cabot.

Masson fils, horticulteur à la Chaussée-Gouvieux, par MM. Vatin et Vernois.

Malbec, plombier à Senlis, par MM. Dubarle et Collard.

Herbet-Delamarche, propriétaire à Senlis, par MM. Thirion et Collard.

Marquis (Edouard-Jean-Baptiste-Théodore), à Rully, par MM. Cléry père et fils.

Roully (Nicolas-Marie), à Rully, par MM. Cléry père et fils.

Verhaegue, chez madame de Giac, à Senlis, par MM. Vatin et Vernois.

Desoublemontier (François-Rieul), à Rully, par MM. Cléry père et fils.

Famin, quincaillier à Senlis, par MM. Bontemps et Dubarle.

Bonneau (Jules-François), gardien-chef de la maison d'arrêt de Senlis, par MM. Plé et Dubarle.

Delaunay (André), maire de Rully, par MM. Cabot et Bruiet.

Tricot (Just), instituteur à Rully, par MM. Cabot et Bruiet.

Grimbert (Jean-Baptiste-Emile), à Rully, par MM. Cabot et Dubarle.

Fourri (Antoine), à Raray, par MM. Cabot et Dubarle.

Delignière, maire de Raray, par MM. Cabot et Bruiet.

Lemaire (Fidèle), chez M. Delignière, à Raray, par MM. Cabot et Dubarle.

Eclanchez, directeur de fabrique à Saint-Leu, par MM. Vatin et Vernois.

Magne (l'abbé), supérieur de Saint-Vincent, par MM. Vatin et Vernois.

Aubert, avoué à Senlis, par MM. Vatin et Bruiet.

Chevaux, tapissier à Senlis, par MM. Dubarle et Bernard (Léon).

Bernard père, jardinier à Senlis, par MM. Dubarle et Bernard (Léon).

Payen, imprimeur à Senlis, par MM. Dubarle et Tassin.

Olin (Charles), marchand épicier à Creil, par MM. Doucet et Tassin.

Biguet (Eugène), cultivateur à Creil, par MM. Doucet et Tassin.

MM. Piat, employé chez M. Drin à Senlis, par MM. Doucet et Dubarle.
Parent, instituteur à Apremont, par MM. Cabot et Bruiet.
Wable, négociant à Senlis, par MM. Vernois et Deshais père.
Cauchois, maire de Nogent-les-Vierges, par MM. Letuppe et Bruiet.
Vachette, négociant à Creil, par MM. Letuppe et Bruiet.
Vaillant, propriétaire à Creil, par MM. Vatin et Letuppe.
Delaplace aîné, propriétaire à Creil, par MM. Maillet et Bruiet.
Gion, juge de paix à Creil, par MM. Vatin et Vernois.
Mast, instituteur à Creil, par MM. Cabot et Bruiet.
Cousin (E.), horticulteur à Villers-Saint-Paul, par MM. Doucet et Letuppe.
Leclercq (Jean-Baptiste), propriétaire à Nogent les-Vierges, par MM. Framery et Tassin.
Hubert, propriétaire à Nogent-les-Vierges, par MM. Framery et Tassin.
Doré, propriétaire à Creil, par MM. Letuppe et Tassin.
Lemaitre (Auguste), jardinier à Creil, par MM. Doucet et Tassin.
Poulain, pharmacien à Creil, par MM. Letuppe et Bruiet.
Hubert-Taupin, propriétaire à Creil, par MM. Letuppe et Tassin.
Masse (Etienne), propriétaire à Creil, par MM. Tassin et Framery.
Dufay, propriétaire à Creil, par MM. Doucet et Framery.
Decuignière (Pierre), marchand de vins à Creil, par MM. Tassin et Framery.
Soutif (Jules), jardinier chez M. Eugène Delaplace, à Creil, par MM. Tassin et Framery.
Godin, instituteur à Saint-Maximin, par MM. Letuppe et Bruiet.
Renauld (Félix), cultivateur à Saint-Maximin, par MM. Letuppe et Bruiet.
Adam-Liébert, restaurateur à Creil, par MM. Doucet et Tassin.
Maillet père, propriétaire à Creil, par MM. Cabot et Tassin.
Coutard (Louis), jardinier chez M. Dupré, à Vineuil, par MM. Dupré et Cabot.
Thérouanne, instituteur à Vineuil, par MM. Dupré et Cabot.
Richebourg, propriétaire à Vineuil, par MM. Cabot et Bruiet.
Chéronnet, propriétaire à Vineuil, par MM. Vatin et Vernois.
Lempreur, distillateur à Senlis, par MM. Lalande et Blanchet.
Leblanc, faïencier à Senlis, par MM. Thirion et Bruiet.
Compiègne (Simon), horticulteur au Poteau, par MM. Thirion et Compiègne (Emile).
Pelbois, avoué à Senlis, par MM. Vernois et Thirion.
Thuilleau (Jean-Baptiste), jardinier-maraîcher à Villers-Saint-Paul, par MM. Cosson et Barré.
Vaniékaut, propriétaire à Senlis, par MM. Vernois et Palle.
Barbery (Stanislas), jardinier chez M. Benoist, notaire à Senlis, par MM. Dubarle et Bruiet.
Face (Amédée), jardinier, Fontaine-des-Arènes, à Senlis, par MM. Laudigeois (Gaëtan) et Dubarle.

MM. Chambellan (Joseph), jardinier à la Bigüe, par MM. Laudigeois et Dubarle.
Bernard, jardinier chez M. Chauvet, à Pont, par MM. Laudigeois et Dubarle.
Natier (André), marchand de peaux à Senlis, par MM. Laudigeois et Dubarle.
Hardivillé, fabricant d'outils de jardinage, 218, rue Saint-Jacques, à Paris, par MM. Dubarle et Fauvelle, de Chantilly.
Mahieux, peintre à Senlis, par MM. Bourbonneux et Letuppe.
Tanchaut, cordonnier à Senlis, par MM. Philibert et Bontemps.
Ayffre, jardinier chez madame Riban, à Senlis, par MM. Philibert et Bruiet.
Puissant (Jules), entrepreneur à Senlis, par MM. Vernois et Collard.

Dames patronnesses.

Mme Fruchin, propriétaire à Rully, présentée par MM. Thirion et Cléry père.

Lettre de M. Alphand.

Monsieur le Président,

L'Administration de la ville de Paris a décidé qu'un certain nombre de jeunes horticulteurs serait admis chaque année à titre d'élèves, dans ses établissements horticoles, situés Avenue d'Eylau, n° 137.

De plus, l'Administration a formé une bibliothèque horticole où le personnel de ces établissements peut étudier durant les heures non employées au travail manuel. Les élèves admis trouveront donc à la fois dans les établissements de la Ville, l'éducation théorique et l'instruction pratique nécessaires à l'exercice de leur art.

Les élèves, pour être admis, doivent être âgés de 18 ans révolus et être munis soit d'un livret, soit d'un passeport qui constate leur identité. Il est nécessaire, en outre, qu'ils possèdent les premières notions de l'art horticole, et qu'ils aient fait pendant un an au moins de la culture pratique.

Les demandes d'admission devront m'être adressées avant le 1er mars de chaque année. Elles indiqueront les noms et prénoms, date et lieu de naissance des candidats; elles seront accompagnées d'une note sur leurs antécédents et de leur acceptation aux conditions suivantes :

1° Les élèves sont assujettis aux règlements concernant les ouvriers et chefs de section des établissements horticoles de la ville de Paris;

2° Chaque mois, ils sont changés de section, afin d'étudier avec fruit tous les genres de culture ;

3° L'Administration alloue aux élèves, à titre de rémunération de leur travail, une somme de 65 francs par mois ;

4° Les élèves qui désirent quitter l'établissement, en préviennent le chef de culture, quinze jours à l'avance, et ne peuvent réclamer le paiement de ce qui leur serait dû, avant le jour de la paie, qui a lieu du 8 au 10 de chaque mois.

Je vous prie, Monsieur, de faire connaître ces dispositions aux horticulteurs avec lesquels vous vous trouvez en relations. Je tiendrai d'ailleurs le plus grand compte aux jeunes gens que vous m'adresserez, de votre honorable recommandation.

Veuillez agréer, etc.

NOTES ET MÉMOIRES.

Culture du Réséda en arbre,

PAR M. CHANTRIER.

Pour obtenir le réséda en arbre, on sème au printemps quelques graines dans des godets de dix centimètres environ; lorsque la graine est levée, on arrache avec soin tous les jeunes pieds, à l'exception d'un paraissant être le plus vigoureux, pourvu qu'il se trouve à peu près au milieu du pot; à mesure qu'il grandit, on l'attache avec précaution à un tuteur, jusqu'à ce qu'il ait atteint la hauteur de 50 à 60 centimètres, suivant la vigueur du sujet et le désir qu'on a de l'avoir plus ou moins élevé; on ne doit pas laisser venir une seule branche de ramification sur la tige; on retire même quelques feuilles au-dessous immédiatement du sommet. Lorsque la plante est arrivée à la hauteur voulue, on pince le bout de la tige; elle pousse alors des branches latérales, qu'on pince à l'extrémité, jusqu'à ce qu'on ait obtenu une jolie cime touffue; on ne doit pas laisser venir une seule fleur jusqu'à ce que le pied soit devenu fort, ce qui arrive en hiver, si le sujet a été bien traité. Ce réséda, devenu arbre, peut vivre facilement trois années. J'en ai vu en Angleterre qui avaient six et huit ans, élevés sous toutes les formes, en têtes et en pyramides, atteignant 1 m. 50 et 2 m. de hauteur, et donnant très abondamment des fleurs pendant toute la durée de l'hiver.

Tout le monde sait que cette plante n'aime pas à être tourmentée par les déplantations ni les rempotages; il est donc urgent de la mettre, à mesure qu'elle grandit, dans des vases assez volumineux. Le réséda se plaît en bonne terre franche préparée à l'avance, rendue un peu sablonneuse, quoique pas trop légère; on se trouve bien de lui donner de l'engrais liquide une fois par semaine. Les vases devront être bien drainés avec des tessons de pots ou autre chose, recouverts d'une légère couche de suie, afin d'empêcher le ver d'y pénétrer, car, je le répète, il faut bien se garder de déranger sous aucun prétexte les jeunes racines en végétation.

Pour bien conserver ces plantes, on veillera à ce que pas une goutte d'eau ne tombe sur les feuilles pendant l'hiver, en ne les arrosant à cette époque que lorsqu'elles commencent à faner, et leur donnant en tout temps autant d'air que possible; pendant l'hiver, où on est obligé, à cause du froid, de tenir ces plantes sous

châssis couverts, si on n'a pas suivi le traitement que je viens d'indiquer, tant sous le rapport de l'air à donner que pour la terre, qu'on aura dû conserver saine au pied, les plantes ne tarderont pas à souffrir de l'humidité. Quand le temps des gelées est passé, il ne faut découvrir et exposer les plantes à l'air que graduellement.

Cette plante, ainsi cultivée, produit un charmant effet comme ornement dans une serre, et a de plus l'avantage de répandre une odeur très suave. A ce sujet, inutile de faire son éloge, il est généralement connu de tous.

On peut encore semer à la mi-août, si on n'a pu le faire au printemps.

La Contre-plantation.

Parmi les bons exemples que nous donnent les maraîchers, il en est un qui n'est pas assez souvent imité; je veux parler de la méthode nommée *contre-plantation*. La culture maraîchère, opérant sur des terrains très chers, à l'aide de fumiers très coûteux et employés en très grande quantité, est obligée de recourir à des méthodes perfectionnées, qui lui permettent de faire dans un même espace plusieurs récoltes successives de ces légumes, que la concurrence la force de livrer à si bon marché. Celui qui éprouve du plaisir à obtenir lui-même ses légumes et qui ne peut disposer que d'un petit espace de terrain, doit étudier la manière dont ils s'y prennent et s'efforcer de les imiter.

La contre-plantation consiste à intercaler une plantation nouvelle au milieu d'une ancienne qui va bientôt donner ses produits : les choux d'York plantés à l'automne parmi les laitues de la Passion, les radis semés au printemps, en costière bien exposée, parmi des carottes hâtives, sont des espèces de contre-plantations; les choux repiqués dans les rangs des artichauts, pour donner leur récolte en hiver, quand les artichauts ont fini la leur, constituent une véritable contre-plantation, mais dont peut-être nous n'avons pas à nous occuper ici.

Voici quelques exemples de contre-plantations qui peuvent devenir d'un usage général. Dans un carré de pommes de terre hâtives, on peut, en mai, après le buttage définitif, planter des choux de Milan pied-court qui, renchaussés au moment de l'arrachage des pommes de terre, donneront dès la fin de septembre des petites pommes très dures et d'excellente qualité. — Quand les romaines blondes sont liées ou que les laitues d'été commencent à pommer, on plante entre les rangs un rang de chicorée fine de Rouen qui reprendra petit à petit pendant la récolte des salades; après que celle-ci sera terminée, il suffira de donner une bonne façon à la ratissoire, et la récolte de chicorée sera ainsi avancée de près d'un mois. — Dans un carré de choux d'York, vers la fin d'avril, on sème, dans des trous remplis de fumier, espacés de deux ou trois mètres, deux ou trois graines de courges (vulgairement sucrines) dont on ne doit conserver que la plus vigoureuse; les courges ne s'allongent qu'au fur et à mesure de la récolte des choux, qui sont tous enlevés au moment où elles ont pris possession du terrain. — Il est tout à fait

inutile de préparer un carré exprès pour semer des mâches, d'autant plus qu'elles aiment de préférence une terre ferme et rappuyée ; on les sème dans des poireaux, dans des scorsonnères, dans des salades d'hiver, etc., etc.; n'est-ce pas là encore une sorte de contre-plantation ? — Souvent, après des pois, au mois de juillet, on met en place des choux de Milan, destinés à pommer à l'arrière-saison et à fournir à la provision d'hiver; vers le 15 août, quand les choux ont reçu leur second ratissage, on peut, entre deux rangs, en semer un d'épinards; ils grandiront à l'ombre de leurs voisins, et occuperont le carré quand ceux-ci auront été enlevés pour être mis en jauge. — Les tomates peuvent se planter au mois de mai parmi des laitues bientôt bonnes à récolter, les choufleurs entre les rangs de romaines blondes, le celeri-rave entre les rangs des premières chicorées.

Ces exemples suffisent pour montrer qu'avec un peu de soin et de précautions on peut presque doubler les récoltes du potager. Mais il est une considération qu'il ne faut pas perdre de vue, c'est que l'on ne peut jamais demander à la terre qu'en proportion de ce qu'on lui donne; pour bien réussir, ces contre-plantations exigent trois conditions : un sol bien fumé, une culture soignée qui ait détruit les herbes parasites, assez d'eau pour suffire à toutes ces végétations accumulées.

E. T.

Les Artichauts de l'année,

PAR M. BARRÉ.

Dans la séance du 5 mai dernier, M. le Président m'ayant demandé d'écrire une note sur la culture des artichauts dans notre arrondissement, je m'empresse de remplir ce devoir.

Quand on dispose d'une terre propice pour l'artichaut, c'est-à-dire une bonne terre à blé, plutôt fraîche, et surtout point grouetteuse, il suffit d'œilletonner et de planter dans le courant d'*avril,* pour faire une récolte assurée en *août et septembre de la même année;* il faut insister sur cette circonstance, qui semble avoir été contestée, car sans cela la culture de l'artichaut, chargée d'une année sans produit, serait trop onéreuse au prix où se louent les terres de marais, et avec la quantité de fumier qui est nécessaire pour la plantation d'abord, et ensuite pour les couvertures de l'hiver, pendant toute la durée de cette plantation; si l'on considère que la reprise d'un œilleton d'artichaut est très lente, et demande en général un mois pour être complète, on comprendra facilement que l'œilletonnage du mois d'avril vaut mieux pour la plante que celui d'automne, qui la fatigue beaucoup, en nécessitant plusieurs fois le repiquage.

Une chose que l'on ne sait peut-être pas assez, et dont plusieurs de mes confrères, ainsi que moi, se sont aperçus depuis quelques années, c'est que le labour de préparation, qui doit toujours être fait avant les grandes gelées, est plus favorable à la charrue qu'à la bêche, ce qui tient, je crois, à ce qu'il rend les terres

moins *creuses,* en termes du métier; dans presque toutes les terres aussi, hors celles qu'une grande humidité rend dangereuses pour les gelées, des façons légères sont suffisantes, et on peut même dire les meilleures, pendant toute la durée de la plantation, qui peut être aisément de six à huit ans, dans une terre convenable et bien préparée.

Quant à la fumure, il ne faut pas y regarder; en général, nous la mettons au début double de celle que les fermiers mettent pour une betterave suivie de blé, c'est-à-dire que l'on doit l'évaluer à 100,000 kilos pour un hectare; mais il est juste de dire que des couvertures en menues pailles ou en feuilles sont presque toujours suffisantes le reste du temps, quand on ne trouve pas assez de fumier d'écurie pour les faire.

Tels sont les points essentiels de la culture de l'artichaut, en négligeant les détails de buttage, couvertures, façons, etc., etc., que tout le monde connaît aussi bien que moi.

COMPTES-RENDUS.

Rapport de la Commission des Visites

SUR LE JARDIN DE MADAME ROUSSEAU, DIRIGÉ PAR M. DAGUET.

La Commission, représentée par la plus grande partie de ses membres, s'est transportée, sur avis préalable, le jeudi 25 avril dernier, dans la propriété de madame Rousseau, à Borest; elle avait à examiner les cultures et les serres dont M. Daguet, jardinier, a la direction spéciale.

La réception faite aux membres de la Commission par M. et madame Daguet a été très-empressée et très-cordiale; pour la première fois que nous avions l'honneur d'entrer en fonctions, nous ne pouvons que nous féliciter d'avoir si heureusement débuté.

Nous avons successivement visité trois serres formant un jardin d'hiver, un conservatoire et une serre chaude.

Le jardin d'hiver, en bon état et tenu nettement, se distingue par ses gracieuses bordures de lycopodiums, égayées par des cordons d'anémones, de jeunes camélias en espalier, un mimosa (acacia) d'une belle venue, des arums, etc.

Un petit rocher, planté de diverses essences et d'un sparmannia africana, entretient la fraîcheur par l'onde limpide qui baigne sa base.

Le conservatoire était bien garni de jeunes plantes destinées à la formation des massifs de fleurs.

Notre attention a été spécialement fixée sur une belle collection de cinéraires, contenant soixante-cinq variétés très-brillantes, obtenues de semis, à fleurs

blanches, pourpre, roses, carmin, lilas, violettes, bleu d'azur, soit unies, soit bicolores, avec étamines de diverses couleurs.

Le nombre de ces plantes et la variété des tons qu'elles présentent dans leur arrangement ont un certain mérite, qui recommande le producteur aux yeux de ses juges.

La serre chaude, plus petite et aussi bien remplie, contient entre autres végétaux un musa sinensis, bananier de la Chine, d'un beau port, avec sa tige mesurant au moins douze centimètres de diamètre, et environ deux mètres de hauteur jusqu'au régime, surmontée d'un faisceau de feuilles énormes et d'un vert tendre.

Après l'examen des serres, la Commission a parcouru l'ensemble de la propriété, et nous avons constaté, malgré l'état peu avancé de la végétation, tous les efforts déployés par M. Daguet pour obtenir des plantations fruitières dans un sol qui ne paraît guère s'y prêter.

Le Secrétaire de la Commission,
A. Corbie.

ENTRETIENS

Sur la Physiologie végétale,

PAR M. RENÉ DE MARICOURT.

IV.

Messieurs,

Les savants ont longtemps discuté et sont encore divisés d'opinion sur les causes auxquelles sont dus les phénomènes de la vie.

Les uns, s'appuyant sur des recherches expérimentales, affirment qu'aucun des faits de l'existence matérielle des êtres végétaux ou animaux n'échappe à l'application des lois naturelles, connues et précisées par l'étude de la mécanique, de la physique et de la chimie.

Les autres admettent en outre un moteur différent dont ils ne peuvent indiquer l'origine, mais dont ils constatent les effets et qu'ils appellent force vitale, parce que, disent-ils, dans le fait seul de la vie, il y a une énergie spéciale qui se traduit par des phénomènes que les lois scientifiques sont insuffisantes à expliquer.

Cette différence d'opinion, qui amène de longues controverses, n'aboutit pas seulement à des discussions théoriques et à d'inutiles bavardages; car, suivant le point de vue auquel on se place pour interroger un fait, on peut aboutir à des conclusions fort différentes dans la pratique.

Comme nous aurons, dans le courant de ces entretiens, souvent à faire l'application de ces principes, il est bon de s'entendre dès l'abord, et l'on me permettra d'énoncer l'opinion que je partage avec plusieurs maîtres. Après m'être humble-

ment incliné devant la volonté souveraine de qui procède toute loi et toute force dirigeant le monde, la source divine d'où coule l'existence avec ses mille variétés, je crois qu'il n'y a rien de téméraire à interroger le Créateur sur les procédés qu'il a voulu employer pour propager la vie, et qu'agir ainsi c'est satisfaire un des plus impérieux besoins de l'organisation que nous tenons de lui.

Dans l'univers, tous les phénomènes qui s'accomplissent en transformant la matière sont le résultat du *mouvement,* agissant à l'aide de différentes forces qui peuvent se ranger sous quatre chefs principaux :

Les forces mécaniques, chimiques et physiques.

Les forces vitales.

Les forces instinctives.

Les forces intelligentes.

Comme exemple des premières, citons le mouvement de la boule roulant sur un plan incliné, le feu qui brûle dans nos cheminées, la formation des orages sous l'influence électrique.

Je suis plus embarrassé pour parler des forces vitales; mais je crois que l'on a rapporté à cette cause (dont le point de départ est inconnu) tous les effets que la chimie, la physique et la mécanique n'expliquent pas suffisamment, et que l'on ne peut pas encore attribuer aux forces instinctives. L'activité prodigieuse de la cellule se multipliant à l'infini comme nous venons de le voir, la chimie ou la physique peuvent-elles nous en donner l'explication ?

Je doute qu'elles puissent le faire complètement, pas plus qu'elles ne nous peuvent satisfaire en nous démontrant le mécanisme de la circulation de la sève dans le végétal. D'autre part, nous hésitons à voir dans le fait de l'accroissement une manifestation de la force instinctive. En attendant que nos moyens d'investigation soient portés plus loin, laissez-nous dire que certains actes de la vie végétale doivent être rattachés à cette cause, encore mystérieuse dans son essence, mais apparente dans ses résultats, que l'on appelle : force vitale. Nous aurons plus d'une fois l'occasion de la voir en activité.

Les forces instinctives sont celles qui portent l'animal (et le végétal peut-être dans certains cas) à accomplir des actes utiles à sa conservation et à la propagation de son espèce. C'est l'instinct qui fait rentrer les cornes du colimaçon à l'approche d'un obstacle, qui creuse le trou où l'insecte et le reptile déposeront leurs œufs, qui fait chercher au petit enfant le sein de sa mère, qui nous fait lever le bras pour parer un coup, baisser la tête pour éviter un projectile qui nous menace.

Enfin, les forces intelligentes, qui sont l'apanage des animaux supérieurs, parmi lesquels l'homme occupe le premier rang, servent à aider et souvent à corriger l'impulsion de l'instinct.

Parmi les animaux les plus intelligents, prenons quelques traits de mœurs qui nous montreront ces deux forces en action. Le singe, obéissant aux forces purement instinctives de l'imitation, construit des cabanes aussi bien faites que celles

des nègres, ses voisins, puis il va se coucher dessus, tandis que l'instinct, s'il était guidé par l'intelligence, lui aurait enseigné qu'il vaut mieux se coucher dedans.

On peut remarquer que le chien, lorsqu'il a fait ses ordures, repousse avec ses pattes de derrière la terre qui se trouve à côté ; ce geste lui est commandé par un instinct de propreté, mais comme il le fait même sur une surface polie, il n'atteint pas son but.

On peut donc affirmer que l'instinct est souvent aveugle, lorsque l'intelligence ne l'éclaire pas; et cette belle faculté de direction et de contrôle intelligent est principalement réservée à l'homme.

Terminons cette digression, car j'ai hâte de quitter les généralités, en disant que ces quatre ordres de forces ne sont pas séparés par des limites précises, et que si la nature, toujours féconde, a accumulé les moyens d'action, c'est en les ajoutant, les superposant, de façon à ce que les forces s'additionnent pour produire un résultat utile.

VARIÉTÉS.

Le Hanneton et le Ver blanc.

III (suite).

Enfin, dès l'année suivante, 1833, cet appel semble avoir été entendu, et les *Annales* de la Société proclament en ces termes le premier exemple donné par une administration :

« Le conseil général du département de la Sarthe a accordé une prime de 6,000 fr. aux destructeurs de hannetons; chaque boisseau ras du pays sera payé 0,50 c.; la prime ne sera accordée qu'à la classe peu aisée. On peut juger de là la quantité immense de hannetons qui désolent nos départements de l'ouest, où ils exercent les plus grands ravages. »

« Voilà enfin un bon exemple donné; mais, pour qu'il devienne efficace, il faudrait que tous les conseils des départements imitassent celui de la Sarthe et fissent simultanément la guerre aux hannetons pendant quelques années. Le département de la Seine et ceux qui le touchent ne sont pas moins dévastés que celui de la Sarthe par les vers blancs, larves du hanneton ; plusieurs fois des membres de la Société d'horticulture de Paris avaient proposé que la Société prît l'initiative pour solliciter du Gouvernement une mesure générale contre la multiplication des vers blancs, dont les dégâts vont toujours croissant avec une progression effrayante depuis cinq ou six années ; mais les réclamations de ces hommes éclairés, bien qu'appuyées et approuvées, étaient restées sans résultat. Grâces soient donc

rendues au conseil général du département de la Sarthe. Il ne nous reste plus qu'à faire des vœux pour qu'il soit imité par les conseils des autres départements. »

En 1834, pour la première fois, la taupe paraît en scène : c'est dans une lettre de M. le comte de Montbron à M. Vilmorin, et dont les *Annales* publient l'extrait suivant :

« Connaissant l'intérêt que vous prenez à mes plantations, à mes essais et à leurs résultats, c'est avec peine que je vous apprendrai que, l'année dernière, les vers blancs, et cette année les hannetons, m'ont fait éprouver de grandes pertes, notamment vingt-deux espèces de chênes et beaucoup d'arbres précieux ; il serait bien à désirer que le Gouvernement provoquât, par tous les moyens qui sont en son pouvoir, la destruction des hannetons. Un M. J. Dolphus a fait imprimer, dans un article des *Affiches de Poitiers,* que, s'étant assuré, par des observations multipliées, que la taupe est l'ennemi naturel des hannetons, des larves desquels elle se nourrit (ce dont on peut se convaincre par l'ouverture et l'inspection de son estomac, toujours plein de ces larves), nous avions grand tort de faire la guerre à un animal aussi utile. Je suis forcé de donner quelque confiance à cette assertion, et de la croire digne au moins de l'examen et de la vérification de la Société d'horticulture, lorsque je remarque que, pendant vingt-cinq à trente ans que j'ai négligé dans mon parc la destruction des nombreuses taupes qui s'y trouvaient, et qu'un homme, que je payais cependant pour les détruire, ne s'occupait au contraire que de les y multiplier, il est de fait que, pendant ce temps, je ne me suis pas aperçu que les vers blancs aient fait le moindre tort à mes nombreuses plantations, tandis que depuis sept à huit ans que je fais tellement détruire les taupes dans mon parc qu'il n'y en existe pour ainsi dire plus, les vers blancs me causent des pertes qui, chaque année, vont toujours croissant.

« *P. S.* — Au moment où j'allais fermer ma lettre, mon jardinier m'apprend que des vers blancs, qui paraissent être de l'année, attaquent depuis quelques jours et ont déjà détruit le quart d'une plantation considérable que j'ai faite d'arbres résineux de toute espèce ; il a remarqué que c'est surtout depuis que la grande sécheresse a forcé de les arroser, que les jeunes plants ont été attaqués, ce qui me fait observer de nouveau que la fraîcheur les attire. »

En 1836, M. Payen fait un rapport sur un procédé de destruction des vers blancs par le *cyanure de potassium,* proposé par M. Letellier, de Saint-Leu-Taverny :

« Le moyen proposé par l'auteur, dit-il, ne me semble pas praticable, parce que son réactif n'a aucune action à une très petite distance, et que la grande difficulté est précisément d'atteindre les vers blancs dans la terre; que si on trouvait le moyen de les toucher, il y aurait mille autres procédés pour s'en défaire.

« Cependant, comme il ne conviendrait pas de décourager les expérimentateurs consciencieux, je proposerais de remercier l'auteur de sa communication, en l'engageant à poursuivre ses recherches, surtout dans la vue de trouver un moyen plus assuré et plus facile d'atteindre les vers blancs dans le sol.

« J'aurai l'honneur, au reste, de soumettre à la Société une autre solution du problème dans la prochaine séance. »

Ajoutons que, malheureusement, la promesse de l'illustre chimiste n'a pas été réalisée, et que les procès-verbaux ne mentionnent aucune communication de lui à ce sujet. A la vérité, M. Letellier ne se tient pas pour battu, et bientôt revient à la charge avec la lettre suivante, pour affirmer de nouveau l'excellence de son procédé :

« Messieurs, je lis, dans le numéro d'octobre de votre intéressant journal, le rapport de M. Payen sur mon procédé pour détruire les vers blancs. Tout en remerciant ce savant chimiste de son bienveillant encouragement, je me vois forcé de le combattre.

« La solution de deux grains de cyanure alcalin par once d'eau, ou de leur équivalent en cyanure impur (prussiate de potasse), résultat de la calcination des matières animales avec les alcalis (drogue à fort bas prix), agit dans toute l'étendue où pénètre l'eau qui lui sert de véhicule; et, dans toutes les plantes à racines peu profondes, les jardiniers savent que le ver est entre trois et six pouces de profondeur, ou moins d'un fer de bêche, couche que j'atteins parfaitement en enfonçant un entonnoir à quatre ou cinq pouces, pour y verser l'eau. Il ne faut, terme moyen, que huit onces d'eau pour imbiber parfaitement quatre pouces de diamètre, ce qui est plus que suffisant pour tuer tous les mans attachés à un fraisier ou à une salade; et, en renouvelant les trous à la distance de quatre ou cinq pouces les uns des autres, on tuera tous ceux qui feraient périr les arbustes précieux.

« Il n'est pas juste de dire que, *si on pouvait toucher les vers, il y aurait mille autres procédés pour s'en délivrer ;* car, si on en excepte l'écrasement ou l'extraction de terre, on ne connaît jusqu'alors aucun moyen pour les empoisonner; je le répète, ils résistent longtemps à la morphine et à ses sels, à la strychnine, au sublimé corrosif, aux alcalis, aux acides concentrés, aux sulfures alcalins dans lesquels on les plonge, tous poisons des plus violents pour les autres animaux : les cyanures seuls les tuent instantanément. Et ce ne sont pas là des spéculations de cabinet que je propose, mais des résultats d'expériences dont je vous ai envoyé un extrait que tout le monde peut vérifier, et que j'ai répétées depuis, toujours avec succès; enfin, j'ai sauvé par ce moyen plusieurs arbustes languissants. Je le répète, ce poison ne nuit en rien aux plantes; et, comme il s'évapore, il est incapable de nuire aux animaux domestiques ou aux jardiniers. Son prix est incomparablement moindre que celui de toute autre drogue, en raison de la petite quantité qu'il en faut. On m'objectera qu'il ne peut être employé que dans les jardins; mais que trouvera-t-on pour la culture en grand, où le plâtre, l'eau même sont souvent trop chers pour être employés? »

Senlis. — Typ. Duriez.

TABLE

Procès-verbal de la séance du 5 mai 1867 . . . . . Pages 141
Membres admis dans la séance du 5 mai 1867 144
Lettre de M. Alphand 147
Culture du réséda en arbre, par M. Chantrier 148
La contre-plantation 149
Les artichauts de l'année, par M. Barré 150
Rapport de la commission des visites 151
Entretiens sur la Physiologie végétale, par M. de Maricourt . 152
Variétés. — Le Hanneton et le Ver blanc (suite) 154

Ordre du jour de la séance du 10 Juin.

A cause de l'exposition, les Comités n'ayant rien à examiner, la réunion générale aura lieu à deux heures de l'après-midi.

A 10 heures, réunion du jury de l'Exposition.

A 2 heures séance générale des quatre sociétés.

Lecture du procès-verbal.

Admission de membres nouveaux.

Dépouillement de la correspondance.

Présentations nouvelles.

A 7 heures, Banquet.

Leçons d'Arboriculture.

MAI

Dimanche 19 : A Creil, à 10 heures du matin.
A Montataire, à 2 heures de l'après-midi.
Dimanche 26 : A Crépy, à une heure de l'après-midi.
Lundi 27 : A Chantilly, à 9 heures du matin.
A Gouvieux, à 2 heures de l'après-midi.

JUIN.

Dimanche 2 : A Rully, à 9 heures du matin.
A Senlis, à 5 heures de l'après-midi.
Dimanche 16 : A la Chapelle-en-Serval, à 9 heures du matin.
A Plailly, à 2 heures de l'après-midi.
Dimanche 23 : A Nanteuil, à 9 heures du matin.
A Silly-le-Long, à 2 heures de l'après-midi.
Lundi 24 : A Chantilly, à 9 heures du matin.
A Gouvieux, à 2 heures de l'après-midi.
Dimanche 30 : A Crépy, à 1 heure de l'après-midi.

Avis.

A partir du 1er Juin 1867, les membres de la Société seront seuls admis aux leçons d'arboriculture. Il faudra, pour y assister, être porteur de sa carte, ou se faire présenter comme sociétaire par deux membres présents.

MM. les Sociétaires nouvellement admis recevront les Bulletins de Janvier et Février en même temps que celui de Juin.

M. Lecoq-Dumesnil, propriétaire à la Chapelle-en-Serval, demande un jardinier. Il désire qu'il soit jeune et marié.